



## Aux organisations syndicales du Bas-Rhin

Nous avons pris connaissance par les réseaux sociaux de votre motion de soutien à l'inspection du travail et notamment à notre collègue Anthony Smith qui a été suspendu.

**Nous tenons à vous en remercier très chaleureusement.**

Votre soutien est essentiel à l'accomplissement de notre mission qui se doit d'être tournée vers et pour les travailleurs que vous rassemblez.

**En tant que syndicat CNT couvrant dans le département le champ du ministère du travail et de l'inspection du travail, il nous paraît essentiel de rappeler que vous ne devez pas désespérer de l'action de l'inspection du travail, bien au contraire.**

Si notre profession, nos missions et nos collègues sont attaqués c'est que notre rôle et notre action sont encore trop dangereuses pour les exploiters, tout comme vos organisations.

Il ne faut donc surtout pas arrêter de nous transmettre des informations, il ne faut surtout pas arrêter de nous saisir notamment par vos organisations syndicales ou en tant que représentants du personnel.

Agents de l'inspection du travail, nous ne voulons pas être au service de l'État, mais des travailleurs en tant que classe.

**Pour remplir son rôle au service des salariés, l'inspection du travail a plus que jamais besoin des collectifs de travailleurs et notamment des organisations syndicales de salariés.**

En effet, pour agir efficacement, l'inspection du travail a besoin d'être informée, saisie pour remplir son rôle et agir en lien avec les travailleurs organisés.

**Informez-nous ! Saisissez-nous !**

Tout particulièrement dans le cadre de la pandémie de coronavirus, nous vous invitons à saisir nos services, notamment via la procédure de droit d'alerte.

**Ce sont les travailleurs et leurs organisations par leur demandes qui légitiment au quotidien notre action, nos missions.** Ce sont vos demandes qui motivent notre présence dans les entreprises face aux employeurs.

Nos possibilités d'action au niveau juridique sont spécifiques et différentes de celle des OS ou des CSE. Notre action peut donc être très complémentaire de celle des travailleurs eux-mêmes et de leurs organisations. **Nous pouvons appuyer, légitimer, renforcer l'action revendicative des travailleurs, si nous travaillons en bonne intelligence.**

De fait, nos constats, nos observations à l'employeur (auxquelles vous avez accès), nos procédures, peuvent légitimer, confirmer les bases objectives de vos demandes et vos actions, y compris vos droits d'alerte pour danger grave et imminent. Nous sommes également les garants du respect du droit de retrait.

Bien sûr, notre ministère nous met des bâtons dans les roues, fait ce qu'il peut pour freiner ou orienter notre activité selon les intérêts de l'État ou de la bourgeoisie, bien sûr notre hiérarchie nous mets la pression.

Mais **pour contrer la pression de notre patron, nous avons besoin de la pression des travailleurs et des organisations syndicales.**

Pour justifier notre action, nos contrôles nous avons besoin que les travailleurs nous fassent remonter les situations dans les entreprises, car c'est là-dessus que nous pouvons nous appuyer pour justifier notre activité au service des travailleurs auprès de notre hiérarchie.

Évidemment, **nos moyens – effectifs, juridiques et matériels (y compris de protection face au coronavirus) – sont notoirement insuffisants pour agir à la hauteur des besoins** et vous avez sûrement fait l'expérience de la faiblesse des réponses ou de l'absence de réponse de nos services. Les agents de l'inspection du travail font au mieux et essaient de parer au plus pressé et au plus grave sans nuire à leur propre santé.

Mais ne renoncez pas ! **Sans vos demandes, sans vos saisines, sans vos revendications, nous n'obtiendrons pas de moyens supplémentaires.** Le danger est que nous soyons transformés petit à petit en simple outil à la main de l'État et des patrons pour légaliser l'exploitation.

**Quand vous n'avez pas de réponses de nos services, n'hésitez pas à mettre la pression sur notre hiérarchie, à demandez des comptes aux politiques, à notre ministre, etc.** pour réclamer plus de moyens humains, juridiques, matériels pour l'inspection du travail. N'hésitez pas à réclamer publiquement une inspection du travail plus présente.

**Alors encore une fois, informez-nous, saisissez-nous,  
mettez la pression sur les décideurs et sur notre hiérarchie !**

**Pour trouver les contacts de l'inspection du travail dans le Bas-Rhin :**  
[Un document pdf avec les sections d'inspection et les courriels associés](#)  
[Une carte google maps](#)

**Les contacts de nos directions locales :**

# Direction Grand Est :

[ge.direction@direccte.gouv.fr](mailto:ge.direction@direccte.gouv.fr)

[ge.polet@direccte.gouv.fr](mailto:ge.polet@direccte.gouv.fr)

# Direction Bas-Rhin :

[alsace-ut67@direccte.gouv.fr](mailto:alsace-ut67@direccte.gouv.fr)

[acal-ud67.direction@direccte.gouv.fr](mailto:acal-ud67.direction@direccte.gouv.fr)

[alsace.syndicat-cnt@direccte.gouv.fr](mailto:alsace.syndicat-cnt@direccte.gouv.fr) - <https://www.cnt-tas.org>

**Travail et Affaires Sociales - Alsace**



**Fédération**

**T**ravail, **E**mploi et

**F**ormation **P**rofessionnelle

